

nable, mais la traite des pelleteries se faisait toujours à Tadoussac, avec beaucoup de succès; et l'on en avait établi une autre aux Trois-Rivières, qui réussissait aussi.

Guillaume de Caen était venu lui-même sur les lieux, et quoique calviniste, il vivait bien avec tout le monde: il avait donné la direction de ses affaires, à M. de Pontgravé; mais le peu de santé de ce directeur l'obligea de repasser en France en 1623, et ce fut une perte pour le Canada. Cette même année, Champlain fut averti de bonne part que les Hurons songeaient à se détacher de l'alliance des Français, et à s'unir avec les Iroquois; ce qui l'obligea de leur renvoyer le P. Le Caron, que le P. NICHOLAS VIEL, et le F. GABRIEL SAGHART, ses confrères, qui venaient d'arriver de France, voulurent bien accompagner. L'année suivante, il fit bâtir de pierre le fort de Québec. Il semblait que son dessein était de mettre fin à ses courses, et de se livrer tout entier au gouvernement de sa colonie; mais à peine le fort fut-il achevé, qu'il retourna en France avec sa famille. Il trouva le maréchal de Montmorency qui traitait de sa vice-royauté avec HENRI DE LEVI, duc de VENTADOUR, son neveu, et le traité fut bientôt conclu.

Ce seigneur s'était retiré de la cour, et avait même reçu les ordres sacrés. Il ne se chargeait des affaires de la Nouvelle France, que pour y procurer la conversion des sauvages; et, comme les jésuites avaient la direction de sa conscience, il jeta les yeux sur eux pour l'exécution de ce projet. Le conseil du roi, à qui la chose fut proposée, y donna d'autant plus volontiers les mains, que les récollets, bien loin de s'y opposer, en avaient fait la première ouverture au duc de Ventadour. Ainsi tous concourant au même but, le P. CHARLES LALLEMANT, qui avait accompagné M. de la Saussaie à l'antagoët; le P. ENEMOND MASSE, dont il a déjà été parlé; et le P. JEAN DE BRÉBŒUF, furent destinés à la mission du Canada, avec deux Frères, et furent prêts en 1625. Ce fut Guillaume de Caen qui les conduisit à Québec, avec le P. JOSEPH DE DAILLON, récollet. Il avait promis au duc de Ventadour qu'il ne les laisserait manquer de rien; cependant, dès qu'ils furent débarqués, il leur déclara que si les PP. récollets ne voulaient pas les recevoir et les loger chez eux, ils n'avaient point d'autre parti à prendre que de s'en retourner en France. Ils s'aperçurent même bientôt, au dire de Charlevoix, qu'on avait travaillé à prévenir contre eux les habitans de Québec, en leur mettant entre les mains des écrits injurieux, que les protestans de France avaient publiés contre leur compagnie. Mais leur présence eut bientôt effacé tous les préjugés: les libelles furent brûlés publiquement, et les nouveaux missionnaires ne furent pas longtems à charger aux récollets, qui les avaient obligés d'accepter leur maison, située alors à un petit quart de lieu de la ville, ou du fort de Québec, sur la rivière St. Charles, au lieu où se trouve maintenant l'hôpital-général.—(A continuer.)